

## **Bilatérale IGHC REBERT**

### **Directeur central du SIAé**

Comme avant chaque CTR, les élus CGT étaient reçus le 17 mai par le Directeur central (Dc). Les questions abordées ont concerné les principaux sujets qui font l'actualité du moment au SIAé :

- ✚ Le statut du SIAé
- ✚ La création du CTR SIAé
- ✚ L'organisation du travail en 2 x 8
- ✚ Saphir V2
- ✚ L'avenir des antennes de Toul et Lanvéoc et la maintenance NH90
- ✚ Les recrutements

Et un sujet plus particulier qui concerne les personnels, le recours systématique à des sanctions pour tous cas d'erreur et surtout des sanctions complètement disproportionnées.

Comme nous sommes réalistes, nous n'attendons pas de scoops de cette bilatérale et il n'y en a pas eu.



**Statut du SIAé :** la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé) doit donner un avis sur une évolution statutaire et un pré rapport sera remis à la ministre pour l'été qui décidera de cette évolution. Le service fonctionne actuellement sur des dérogations et pour le Directeur central, ce fonctionnement n'est plus possible puisqu'il repose sur des règles non écrites, tacites et donc sans valeurs. Bercy ne voulant plus de celles-ci, les décisions et les arrangements entre amis sautent les uns après les autres. Ceci a des effets sur le fonctionnement des AIA depuis l'année dernière et le statu quo n'est plus possible.

Pour lui, il faut donc se tourner vers un modèle juridique utilisé un peu partout, l'EPIC. Un retour en budgétaire ne serait pas réaliste. Ce modèle est trop complexe, le temps pris pour prendre une décision est beaucoup trop long. Quant à une amélioration du compte de commerce actuel avec une réécriture complète qui en garantirait le fonctionnement, elle demanderait trop de temps.

L'A400M doit rester à Clermont mais pour cela des gains sont à faire par rapport au délai. L'expérimentation des 2 x 8 à partir de mai doit le permettre. De toute façon si les délais ne sont pas tenus, la DGA a prévenu.

Ce n'est pas l'avis de la CGT. Si le chef de l'état comme ses ministres attribuent les moyens nécessaires (financier, matériel, humain...) permettant d'avoir une disponibilité des flottes à la hauteur des engagements actuels, le SIAé sera conforté dans son rôle de maintien des flottes étatiques militaires. Ceci contribuera à redonner du potentiel aux flottes tout en maîtrisant les coups. C'est une décision politique.

**Pourquoi un CTR SIAé ?** La demande émane de l'EMA qui a adressé un mail pour avis sur la réorganisation du CTR AA. Le DC a validé cette demande jugeant de l'utilité de celle-ci. Pour la CGT, ceci n'est qu'un pas de plus vers la sortie du SIAé de l'AA. La perspective des élections de décembre et la possibilité de devoir, au sein de l'AA, en réorganiser d'autres rapidement courant 2019 au cas où le SIAé passerait en EPIC nous semble bien plus réaliste.

L'EMAA vit très mal la création de la DMAé et la dissolution de la SIMMAD qui le discrédite (traumatisme du 11 décembre) et a également annoncé que le CEMAA ne coprésidera plus le conseil de surveillance du SIAé. Ceci va également dans le sens d'une sortie du SIAé de la tutelle actuelle.

**Concernant les questions de plan de charge :**

L'entretien de la flotte C130 va être contractualisé au 1<sup>er</sup> juillet. L'objectif de dispo est d'environ 70%. Pour l'atteindre, il y aura la mise en place de contrat de sous-traitance de capacité et pour la logistique (situation qui se généralisera sur tous les AIA).

Des formations vont être proposées aux personnels. Il reste à traiter la détention par le SIAé du certificat de type de l'avion avec la DGA.

Elle étudiera une autre alternative au SIAé.

Si aujourd'hui le taux de contractualisation est proche de 100% et a permis de tuer les idées de la DGA d'aller chercher ailleurs, attention, l'idée est toujours là !

Comme pour ces flottes, il y a le même schéma de passer en contrats globaux sur l'ATL2 et le Dauphin pour Cuers. Par contre pour la Bretagne, une difficulté ne permet pas d'y parvenir. La gestion des rechanges par la Marine et une dépendance trop forte vis-à-vis de la SIMMAD sont un frein. Même si des discussions commencent, si elles se déroulent comme pour le NH90 marine, le bout du tunnel est encore loin si seulement il a un bout et le risque est bien réel.

**Sur le dossier du NH90 :** il est convaincu que les armées ne parviendront pas à faire toutes les visites. Le sujet d'attribuer ces « petites visites » au SIAé est posé à la marine comme à l'armée de terre qui est bien plus réceptive sur le dossier que la marine. Certains se sentent peut-être meilleurs que d'autres ou ont l'orgueil bien mal placé. Le site de Lanvéoc est donc toujours en attente de la décision marine qui l'a, pour la énième fois, repoussée à la fin de l'année. Pour le DC, s'il faut créer une capacité à TOUL, il le fera. Et les NH90 marine n'auront plus qu'à remonter les canaux pour arriver dans le grand port fluvial de Toul pour se faire entretenir. Il est vrai que les Caïmans n'ont pas peur de l'eau douce, ce n'est d'ailleurs que dans ce milieu qu'ils peuvent survivre. Y a-t-il un lien...



**Concernant les moteurs,** le M88 et le TP400, le niveau de production actuelle correspond aux prévisions de 2025.

**Sur Cuers, pour le DC,** l'ATL2 ne pose pas de soucis. Ce n'est pas l'avis de la direction locale. Qui croire ?

**Quant au LYNX,** la gestion de la décroissance d'activité de l'aéronef n'est pas claire et pour l'heure est toujours inconnue. Le NH90 viendra compenser cette perte d'activité. Concernant les visites de délestage du Dauphin, prévoir et anticiper les décisions permet de ne pas subir et de gérer les à-coups de charge.

Prévoir un niveau suffisant d'embauche, remplacer les départs 1 pour 1, former sur les nouveaux aéronefs et matériels, se sont aussi des solutions qui permettraient de garder en interne toutes ces flottes externalisées entièrement ou pour partie, de pérenniser l'emploi et les compétences. C'est le point de vue de la CGT.

**Pour les dysfonctionnements de Saphir V2 :** il considère la situation comme normale pour un produit nouveau même si plus complexe que prévu. Niveau facturation, le niveau s'améliore du côté des encours qui sont pour l'instant de l'ordre de 4000. Les effectifs ont été renforcés par l'apport des cellules locales de Clermont et Bordeaux qui participent activement à la liquidation. En production effective, le niveau est le même que l'an dernier avant la bascule.

Ce n'est absolument pas la réalité ni l'avis des personnels concernés !

**Pour tous les recrutements en cours,** il reste confiant sur la réalisation du plan d'embauche. Il arrive à traiter avec les viviers locaux. Par contre pour tous les postes TSEF, IEF pour lui le système ne fonctionne pas : trop d'inertie, manque de réactivité par rapport à un besoin. Pour ces postes, il préfère recruter en TCT, ICT et restera sur cette logique pour ce type de niveau car elle lui donne entière satisfaction.

Pour la CGT, les recrutements sont certes à un niveau inédit depuis ces dernières années, mais pas pour tout le monde. Si certains gros établissements s'en sortent plutôt bien, ce n'est pas le cas pour d'autres comme Ambérieu, Toul, Cuers ou la Bretagne. **Va-t-on continuer à les laisser crever à petit feu ?**

Les départs sont nombreux et pas toujours pour des causes normales (retraites, ACAATA...). Un nouveau phénomène se développe, les démissions : démissions dues à une inadaptation du poste par rapport à l'embauche ou à la spécialité, à un manque de perspective, à un manque de confiance dans le service. Elles touchent toutes les catégories de personnel et là aussi c'est nouveau. Pour la direction, c'est est normale. Il est dû au rajeunissement des tranches d'âges recrutés, à l'ouverture des bassins d'emploi et à la mixité et à la porosité entre les bassins.

Pour la CGT, tous ces motifs ne sont que des alibis foireux. Les vraies causes se sont bien les conditions d'embauche et les détournements qui en sont faits, une rémunération insuffisante, une reconnaissance professionnelle inexistante de plus en plus basée sur le mérite, des conditions de travail dégradées, et la liste est longue...

Comme à son habitude, la direction centrale ne souhaite pas intervenir sur des décisions locales qui sont la prérogative des directeurs d'établissement. Elle ne fera donc pas d'arbitrage sur ces décisions.

**Aux personnels donc de faire en sorte que ces décisions soient annulées et seul le rapport de force le permettra comme il permettra d'obtenir satisfaction sur nos revendications.**